



DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Sous-direction du Budget

Bureau de la synthèse budgétaire (F1)

2014 DFA 9 G Projet de décision modificative n°1 d'investissement et de fonctionnement du
Département de Paris pour l'exercice 2014

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire du Département de Paris pour 2014 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2014 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 1 213 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 378 M€ pour les crédits de paiement.
- pour le budget de fonctionnement à 3 237 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 217 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 386 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 292 M€.

La Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général

SOMMAIRE

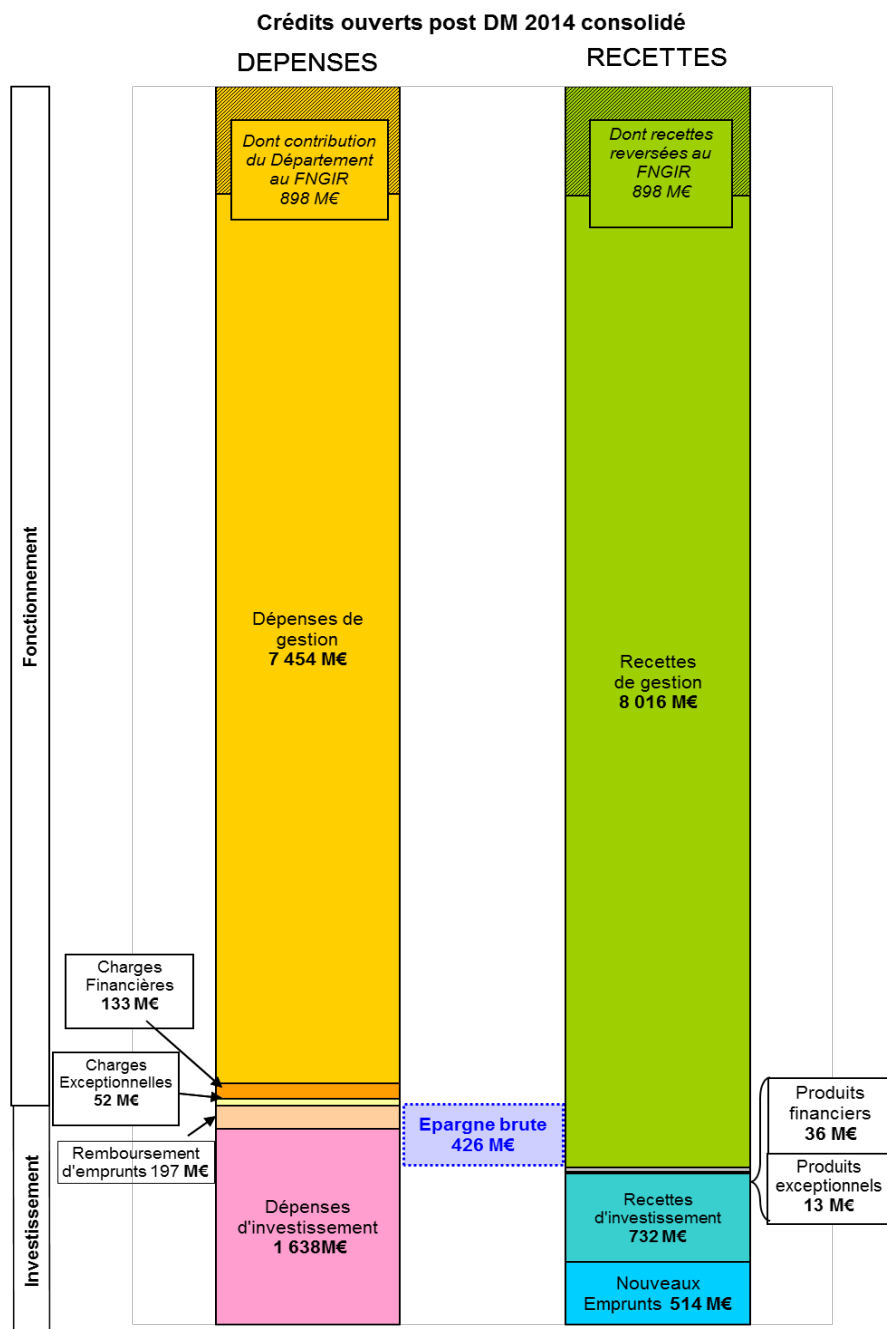
1^{ÈRE} PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2014	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM1 2014.....	
SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	
PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE (Document budgétaire)	
PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE (Individualisation des autorisations de programme)	

1^{ère} Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2014

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM1 2014

A// L'équilibre général de la DM1 2014

Le projet de DM1 2014 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. L'inscription de 54 M€ de recettes de fonctionnement permet, une fois couvert le besoin de crédits en fonctionnement, d'autofinancer la section d'investissement à hauteur de 13 M€ ; s'y ajoutent 6 M€ de recettes d'investissement, qui permettent de couvrir l'intégralité du besoin de financement. Ainsi, l'autorisation d'emprunt demeure inchangée et reste fixée à 514,23 M€.



B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 18,73 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de 1,16 % par rapport aux crédits ouverts.

Les inscriptions nouvelles pour les **dépenses de travaux** sont de **49,69 M€**.

Réciproquement, les **subventions d'équipement** sont ajustées à la baisse de **17,61 M€**, et les **dépenses d'acquisitions** sont minorées de **9,93 M€**.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** diminuent de **3,42 M€**, dont 2,50 M€ d'ajustement des immobilisations corporelles et 1,00 M€ d'ajustement des comptes de tiers.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 6,27 M€, soit + 0,86 % par rapport aux crédits ouverts, en raison de la hausse des produits perçus au titre des **cessions**.

L'autorisation d'emprunt de la collectivité parisienne reste inchangée par rapport à l'inscription BP, à hauteur de 514,23 M€.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41,24 M€, soit une augmentation de 0,62 % par rapport aux crédits ouverts hors FNGIR.

Les dépenses de masse salariale progressent de 15,00 M€, soit une augmentation de 0,68 % par rapport aux crédits ouverts, principalement afin d'accompagner la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs et du fait du décalage (effet report ou anticipation) de certaines dépenses sur l'exercice 2014.

Les charges à caractère général sont en augmentation de **13,07 M€** par rapport aux crédits ouverts, principalement sous l'effet conjugué de la hausse de 13,00 M€ au titre des travaux de voirie pour le compte de tiers, équilibrés en recettes, de la hausse de 0,10 M€ au titre de la plateforme de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) cofinancée avec le Conseil général de Seine Saint-Denis, ainsi que de la baisse de 0,20 M€ au titre des frais bancaires.

Les dépenses sociales hors charges à caractère général progressent de **4,98 M€** essentiellement en raison d'une hausse de 4,00 M€ des dépenses de RSA liée à la progression du nombre de bénéficiaires, qui atteint 65 000, et de la revalorisation de l'allocation de 2% mise en œuvre à compter de septembre 2014. Par ailleurs, un montant de 0,80 M€ est prévu au titre des droits de priorité correspondant au remboursement au Samu social des frais d'hébergement des personnes, en particulier des familles, que la Ville prend en charge au-delà de son champ de compétence (hébergement à la suite d'évacuation de campements, etc.).

Les dépenses de péréquation restent stables par rapport au BS 2014, avec une inscription proposée à la baisse de **0,04 M€** pour les dépenses relatives au fonds de péréquation des DMTO.

Les contributions de la collectivité parisienne augmentent de **1,10 M€** pour financer la hausse des prix à la tonne et de la part population décidée lors du conseil syndical du SYCTOM du mois d'octobre.

Les subventions versées par la collectivité parisienne sont en diminution de **1,34 M€**.

Les charges financières progressent de **6,33 M€** pour la conclusion de nouveaux contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps ») ; elles sont équilibrées en produits financiers.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** sont ajustées de + **1,39 M€**.

Les autres charges de gestion courante progressent de **0,75 M€**.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 53,70 M€, soit une hausse de 0,76 % par rapport aux crédits votés, nets du FNGIR.

Les recettes perçues au titre des **impôts et taxes** progressent de **24,57 M€** par rapport aux inscriptions prévisionnelles du BP 2014 dont 21,93 M€ au titre de la CVAE.

Les **dotations de l'Etat** sont ajustées de + 1,21 M€.

Les autres recettes versées au titre de la **compensation des transferts de compétences** diminuent de 5,96 M€ pour tenir compte des montants notifiés.

Les **participations** sont en baisse de 2,66 M€ du fait du décalage de versement de recettes provenant du Fond social européen (FSE).

Les **produits d'exploitation** progressent de **2,97 M€**.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en hausse de **14,90 M€**, dont 13,00 M€ au titre des travaux de voirie pour le compte de tiers.

Les **produits financiers** augmentent de **18,56 M€**, dont 12,22 M€ au titre de dividendes exceptionnels et 6,33 M€ pour la conclusion de nouveaux « swaps ».

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Ils consolident les budgets de la Ville et du Département.

De plus, ils sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** relatives à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 14,66 M€ sous l'effet conjugué de la hausse des dépenses liées aux travaux pour le compte de tiers (13,00 M€ équilibrés en recettes) ; de l'ajustement de la contribution au SYCTOM pour financer la hausse des prix à la tonne et de la part population décidée lors du conseil syndical de l'automne (1,10 M€).

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à cette politique évoluent de 20,35 M€ essentiellement en raison de l'inscription de 13,00 M€ de recettes sur les comptes de tiers, de 3,92 M€ de redevances de concessionnaires des parcs de stationnement, de 2,48 M€ au titre de dividendes versés par la CPCU, et de 1,90 M€ au titre du solde 2013 de la redevance SYCTOM.

Les **dépenses d'investissement** évoluent de 1,77 M€, résultant de l'inscription de 2,77 M€ pour l'avancée de l'opération Triangle Eole Evangile, et d'un ajustement à la baisse de 1 M€ sur les prévisions d'exécution des appels de fonds des subventions concernant les opérations de transports.

Les **recettes d'investissement** progressent de 0,13 M€, par ajustement aux prévisions d'exécution des cessions de véhicules de propreté réformés.

- Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux services généraux progressent de 22,61 M€ par rapport aux crédits ouverts. Parmi les principaux ajustements figurent : + 15,00 M€ au titre des charges de personnel, + 6,33 M€ au titre des charges financières pour la conclusion de nouveaux contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps »), + 0,32 M€ au titre des travaux d'entretien des centres thermiques et installations de ventilation, + 0,51 M€ au titre de la péréquation, et - 0,20 M€ au titre des frais bancaires en raison de la renégociation à la baisse des frais sur les lignes de trésorerie ainsi que de la diminution des commissions financières de placement des banques.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 26,26 M€ principalement sous l'effet conjugué de la hausse de 24,56 M€ de recettes au titre de la fiscalité, de la hausse de 6,33 M€ des produits financiers, de la baisse de 5,96 M€ des recettes versées au titre de la compensation des transferts de compétences et de la baisse de 1,26 M€ des dotations de l'Etat.

Les **dépenses d'investissement** non ventilées varient de 9,81 M€, du fait de virements techniques entre chapitres.

Les **recettes d'investissement** sont ajustées à la hausse de 0,61 M€ pour des écritures techniques d'intégration de legs.

- Aide Sociale et Solidarité

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de 5,73 M€ principalement en raison de l'ajustement de + 4,00 M€ de l'inscription du RSA liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui atteint 65 000 et à la revalorisation de l'allocation de 2% mise en œuvre à compter de septembre 2014. Ces dépenses augmentent également sous l'effet d'une hausse de 0,80 M€ au titre des droits de priorité correspondant au remboursement au Samu social des frais d'hébergement des personnes, en particulier des familles, que la Ville prend en charge au-delà de son champ de compétence (hébergement à la suite d'évacuation de campements, etc.), d'une hausse de 0,13 M€ pour financer le versement transport par les clubs de prévention spécialisée au profit du STIF, et d'une hausse de 0,10 M€ au titre de la plateforme de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) cofinancée avec le Conseil général de Seine Saint-Denis.

Les **recettes de fonctionnement** sont minorées de 2,66 M€ du fait du décalage de versement de recettes provenant du Fond social européen (FSE).

Les **dépenses d'investissement** diminuent de 3,15 M€, qui résultent d'un ajustement aux prévisions d'exécutions avec l'inscription de 0,05 M€ de travaux et d'une minoration de 3,2 M€ des subventions à verser sur la base de l'état des appels de fonds qui concernent des structures de prise en charge du handicap ou des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les **recettes d'investissement** évoluent de 5,54 M€, avec le retour à la commune de Villeneuve-sur-Yonne d'un terrain situé sur son territoire, site précédemment administré par les services d'aide à l'enfance.

- Famille

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la famille sont minorées de 1,16 M€ pour tenir compte de l'avancée des chantiers et ajuster le niveau de nos dépenses en fonction du nombre d'équipements livrés et ouverts.

Sur les **dépenses d'investissement**, les crédits ouverts évoluent de 0,07 M€ pour l'équipement des crèches.

- Enseignement et Formation

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'enseignement et la formation sont ajustées de 0,05 M€.

Les **dépenses d'investissement** évoluent de 10,29 M€, qui résultent d'une progression de 13 M€ des crédits ouverts pour permettre le remboursement des sommes dues à la Région Ile-de-France, d'une part, et des liquidations de travaux de rentrée scolaire d'autre part. S'y ajoutent 0,19 M€ d'ajustement sur compte de tiers. Les crédits ouverts sont en revanche minorés de 2,9 M€ sur les prévisions d'appel de subventions d'équipement.

- Logement

Une majoration de 9,74 M€ des **recettes de fonctionnement** relatives au logement est proposée au titre des dividendes versés par la RIVP.

Sur les **dépenses d'investissement**, un ajustement technique d'imputation minore les crédits de 0,10 M€.

- **Culture**

Les **dépenses d'investissement** évoluent de 0,30 M€, par l'inscription de crédits techniques destinés à des annulations de titres.

- **Hygiène et sécurité**

Sur les **dépenses d'investissement**, les comptes de tiers des travaux d'office font l'objet d'un ajustement aux prévisions d'exécution, les majorant de 0,25 M€.

- **Développement économique**

Les **dépenses d'investissement** varient de 0,12 M€, par l'inscription des crédits destinés à la réalisation de locaux d'insertion dans le secteur Binet, prévue au programme d'aménagement.

L'autofinancement dégagé s'élève ainsi à 12,46 M€, hors opérations d'ordre.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2014, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2014 sont établies à :

- 1 213 M€ pour les autorisations de programme ;
- 378 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion de la décision modificative N°1, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- 4,41 M€ pour les autorisations de programme ;
- 8,01 M€ pour les crédits de paiement, qui recouvrent 8,00 M€ de dépenses réelles et 0,02 M€ de dépenses d'ordre.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 217 M€ pour les autorisations de programme ;
- 386 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 4,41 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 6,38 M€ en recettes.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM1 2014	
		Dépenses	Recettes
34000	Action sociale, enfance et santé	0	841 765
80000	Affaires scolaires	4 012 554	0
Missions organiques		4 012 554	841 765
90000	Dons et legs	18 038	5 539 330
90001	Etudes	300 000	0
90010	Subventions d'équipement	75 000	0
Missions transversales		393 038	5 539 330
TOTAL GENERAL		4 405 592	6 381 095

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions du Département.

Dépenses

4,01 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.

AFFAIRES SCOLAIRES.....4,01 M€

Ce montant couvre un complément d'autorisation de programme de 3,90 M€, pour assurer le plein remboursement, à la Région Ile-de-France, des travaux d'entretien des collèges situés dans des ensembles imbriqués (collèges-lycées), qui est inscrit en section de règlement à hauteur de 6,60 M€.

Il inclut également 0,01 M€ d'inscription complémentaire pour les travaux du collège Charles Péguy (19^{ème}).

Recettes

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....0,84 M€

Cette inscription en recettes couvre les cofinancements prévus pour la réalisation des centres

sociaux Binet, Rungis-Kellerman et Macdonald.

Missions transversales

Dépenses

DONS ET LEGS.....0,02 M€

Cette inscription de 0,02 M€ doit permettre la passation d'écritures d'ordre liées au legs Dap, qui font également l'objet d'une inscription en section de règlement.

ETUDES.....0,30 M€

Ces crédits permettront l'engagement des études exploratoires pour préfigurer le projet de fusion des centres Annet et Alembert.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT.....0,07 M€

Il est proposé l'inscription d'une autorisation de programme de 0,01 M€ pour permettre le renouvellement des matériels de restauration des cuisines des collèges autonomes Paul Gauguin (9^{ème}), Guy Flavien (12^{ème}) et Madame de Staël (15^{ème}).

Recettes

DONS ET LEGS.....5,54 M€

Cette inscription permet d'enregistrer le retour à la commune de Villeneuve-sur-Yonne de l'ancienne colonie de vacances Le Champ du Guet.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote du budget supplémentaire pour 2014 au Conseil de Paris de juillet, le montant net

cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1,21 Md€.

Après le vote de la présente décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1,22 Md€.

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2014	1 212 758 659,10	720 113 382,61
Autorisations de programme DM1	4 405 592,00	6 381 095,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2	1 217 164 251,10	726 494 477,61

Les montants de **1,22 M€** en dépenses et **0,73 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote de la présente décision modificative, nettes des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2013. L'exécution en cours en sera déduite après l'adoption du compte administratif 2014.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

DEPENSES

Missions	Stock net après BS 2014	Total DM1	Stock net après DM1 2014
Systèmes et technologies de l'information	516 813,44	-	516 813,44
Ressources Humaines	97 528,09	-	97 528,09
Achats	75 110,32	-	75 110,32
Achats, logistique, implantations administratives et transports	320 490,67	-	320 490,67
Patrimoine et architecture	3 689 389,51	-	3 689 389,51
Familles et petite enfance	8 608 158,83	-	8 608 158,83
Action sociale, enfance et santé	34 309 170,74	-	34 309 170,74
Affaires culturelles	734 304,50	-	734 304,50
Finances (services communs)	6 000 000,00	-	6 000 000,00
Développement économique et emploi	316 007,40	-	316 007,40
Logement et habitat	660 648,88	-	660 648,88
Affaires scolaires	140 435 375,08	4 012 554,00	144 447 929,08
Jeunesse et sports	38 803,15	-	38 803,15
Missions organiques	195 801 800,61	4 012 554,00	199 814 354,61
Dons et legs	17 856,00	18 038,00	35 894,00
Etudes	964 959,89	300 000,00	1 264 959,89
Grand projet de renouvellement urbain	78 805 425,40	-	78 805 425,40
Action en faveur des personnes handicapées	168 078,31	-	168 078,31
Opérations sous mandat	4 666 287,00	-	4 666 287,00
Schéma directeur informatique	4 341 392,92	-	4 341 392,92
Compte foncier	3 549 359,61	-	3 549 359,61
Avances de trésorerie	3 344 388,00	-	3 344 388,00
Subventions d'équipement	919 534 111,36	75 000,00	919 609 111,36
Avances sur marchés	1 565 000,00	-	1 565 000,00
Missions transversales	1 016 956 858,49	393 038,00	1 017 349 896,49
TOTAL GENERAL	1 212 758 659,10	4 405 592,00	1 217 164 251,10

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 8,01 M€ :

- 8,00 M€ d'opérations réelles supplémentaires ;
- 0,01 M€ d'opérations d'ordre équilibrées entre sections (également inscrites en recettes de fonctionnement).

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		7 992 399	-25 690 278
018	RSA - Programme d'équipement	50 000	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-31 229 608
204	Subventions d'équipement versées	-11 500 000	-
23	Immobilisations en cours	20 100 000	-
26	Participations et créances rattachées	-450 000	-
27	Autres immobilisations financières	-400 000	-
45	Opérations pour compte de tiers	192 399	-
024	Produits des cessions d'immobilisation		5 539 330
OPERATIONS D'ORDRE		18 038	33 700 715
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 038	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	33 700 715
Total général		8 010 437	8 010 437

L'essentiel des mouvements consistent en des virements entre chapitres à l'intérieur de la section de règlement, afin de garantir une optimisation de l'exécution 2014.

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	7 992 399	-25 690 278
Action sociale, enfance et santé	50 000	5 539 330
Finances (services financiers communs)	1 150 000	-31 229 608
Affaires scolaires	6 792 399	-
OPERATIONS D'ORDRE	18 038	33 700 715
Action sociale, enfance et santé	18 038	-
Finances (services financiers communs)	-	33 700 715
TOTAL	8 010 437	8 010 437

Opérations réelles

Dépenses

AFFAIRES SCOLAIRES.....6,79 M€

6,60 M€ sont inscrits pour permettre le remboursement à la Région Ile-de-France des sommes dues pour les travaux réalisés sur les collèges au sein des cités scolaires.

S'y ajoutent 0,19 M€ d'ajustement des comptes de tiers, notamment sur l'opération du collège Saussure.

FINANCES.....1,15 M€

Ce montant constitue le solde des mouvements techniques entre chapitres opérés pour ajuster la section de règlement aux prévisions d'exécution.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....0,05 M€

L'inscription proposée concerne les premiers crédits d'études du projet de fusion des centres Annet et Alembert.

Recettes

Recettes réelles

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....5,54 M€

Cette recette correspond à la cession à la commune de Villeneuve-sur-Yonne du terrain Le Champ du Guet, inscrite en autorisation de programme au même montant.

Mouvements financiers

FINANCES.....-31,23 M€

Compte-tenu des mouvements prévus, l'autorisation d'emprunt départementale est minorée de 31,23 M€, et celle de la Ville est réciproquement rehaussée du même montant. L'autorisation reste fixée à 514,23 M€ pour l'ensemble de la collectivité.

Opérations d'ordre

Dépenses

Opérations d'ordre de transferts entre section

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....0,02 M€

Une reprise sur legs est opérée pour 0,02 M€ et fait l'objet d'une inscription en recettes sur la section de fonctionnement, au même montant.

Recettes

Virement de la section de fonctionnement

FINANCES.....33,70 M€

L'autofinancement volontaire de la section de fonctionnement, dégagé à hauteur de 33,70 M€, assure l'équilibre de la section d'investissement.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Après le vote du budget supplémentaire à la séance du Conseil de juillet 2014, le budget de fonctionnement du Département s'établit à 3 237,39 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative n°1 s'élèvent à 54,80 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département.....+ 47,05 M€
- fiscalité+ 20,13 M€
- produits exceptionnels+ 0,13 M€
- dotations et participations.....- 6,29 M€
- insertion.....- 6,23 M€

+ 54,80 M€

en dépenses :

- autofinancement.....+ 33,70 M€
- atténuations de produits (péréquation).....+ 21,92 M€
- insertion.....+ 4,00 M€
- autres charges de gestion courante.....+ 1,18 M€
- charges exceptionnelles.....+ 0,65 M€
- charges de personnel.....- 6,60 M€
- charges à caractère général.....- 0,05 M€

+ 54,80 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°1 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	VARIATIONS DE LA DM1	DECISION MODIFICATIVE N° 1 de 2014
FISCALITE	2 041 427 221,00	20 133 936,00	2 061 561 157,00
Impôts directs locaux	1 153 543 037,00	12 922 359,00	1 166 465 396,00
Impôts indirects et compensations de transferts de compétences	887 884 184,00	7 211 577,00	895 095 761,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	65 748 314,00	-6 288 324,00	59 459 990,00
<i>Concours de l'Etat</i>	<i>737 769,00</i>	<i>3 311 676,00</i>	<i>4 049 445,00</i>
Dotation globale de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Dotation de compensation de la taxe d'habitation et de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	737 769,00	3 311 676,00	4 049 445,00
<i>Autres participations</i>	<i>65 010 545,00</i>	<i>-9 600 000,00</i>	<i>55 410 545,00</i>
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	663 150 876,35	47 047 160,00	710 198 036,35
AUTONOMIE	14 000 000,00	0,00	14 000 000,00
INSERTION	270 067 554,00	-6 226 409,00	263 841 145,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 209 942,70	0,00	101 209 942,70
Produits des services, du domaine et ventes diverses	579 999,70	0,00	579 999,70
Autres produits de gestion courante	100 629 943,00	0,00	100 629 943,00
PRODUITS FINANCIERS	1 161 701,00	0,00	1 161 701,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 010 000,00	130 038,00	7 140 038,00
ATTENUATION DE CHARGES	495 000,00	0,00	495 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	73 117 856,00	0,00	73 117 856,00
TOTAL	3 237 388 465,05	54 796 401,00	3 292 184 866,05

L'inscription de 54,80 M€ proposée en recettes résulte des mouvements suivants :

Sur la fiscalité, une inscription de 20,13 M€ est prévue afin de tenir compte des montants définitifs notifiés dont 13,78 M€ au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et 1,27 M€ au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA). 9,60 M€ sont par ailleurs inscrits au titre du fonds de compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) en raison d'une régularisation demandée par la Direction régionale des finances publiques, neutre budgétairement (transfert entre chapitres).

Sur les produits exceptionnels, un ajustement de 0,13 M€ est proposé en raison d'une reprise des provisions pour créances douteuses de 0,12 M€ et d'un legs de 0,02 M€.

Les dotations et participations sont minorées de 6,29 M€ sous l'effet conjugué de la hausse de 3,31 M€ des différentes dotations de compensations des transferts de compétences et de la baisse de 9,60 M€ du fonds de compensation des AIS (transfert évoqué précédemment).

Les recettes liées à l'insertion sont ajustées à la baisse de 6,23 M€ du fait de minoration des recettes perçues au titre du FMDI (- 3,57 M€) et des recettes provenant du Fond social européen (FSE) (- 2,66 M€).

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 47,05 M€ de la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°1 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	VARIATIONS DE LA DM1	DECISION MODIFICATIVE N° 1 de 2014
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats aidés)	233 400 000,00	-6 600 000,00	226 800 000,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors contrats aidés)	897 634 583,53	1 130 561,00	898 765 144,53
Charges à caractère général	109 821 507,98	-48 000,00	109 773 507,98
Autres charges de gestion courante	787 813 075,55	1 178 561,00	788 991 636,55
<i>Aides sociales (dont subventions)</i>	<i>685 855 158,00</i>	<i>978 000,00</i>	<i>686 833 158,00</i>
<i>Subventions de fonctionnement autres qu'au titre de l'aide sociale</i>	<i>33 949 900,00</i>	<i>0,00</i>	<i>33 949 900,00</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collègues</i>	<i>20 522 870,00</i>	<i>0,00</i>	<i>20 522 870,00</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>19 850 000,00</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>27 635 147,55</i>	<i>200 561,00</i>	<i>27 835 708,55</i>
PARTICIPATIONS	397 667 723,00	0,00	397 667 723,00
<i>STIF</i>	<i>374 017 152,00</i>	<i>0,00</i>	<i>374 017 152,00</i>
<i>Caisses des écoles</i>	<i>5 361 811,00</i>	<i>0,00</i>	<i>5 361 811,00</i>
<i>Enseignement privé</i>	<i>18 288 760,00</i>	<i>0,00</i>	<i>18 288 760,00</i>
AUTONOMIE	134 842 000,00	0,00	134 842 000,00
INSERTION	399 257 010,75	4 000 000,00	403 257 010,75
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	0,00	100 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 174 600,00	650 000,00	3 824 600,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 025 808 428,00	21 915 125,00	1 047 723 553,00
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	55 984 120,07	33 700 715,00	89 684 835,07
AMORTISSEMENT	87 300 000,00	0,00	87 300 000,00
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 219 999,70	0,00	2 219 999,70
TOTAL	3 237 388 465,05	54 796 401,00	3 292 184 866,05

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°1 atteignent un montant de 54,80 M€.

Les charges de personnel sont minorées de 6,60 M€ en raison d'un transfert technique de ces inscriptions vers la Ville.

Les charges à caractère général (hors dépenses sociales) sont réajustées de - 0,15 M€.

Les dépenses d'aide sociale progressent de 5,08 M€. Il est proposé d'inscrire :

- 4,00 M€ au titre du RSA ; cette hausse est liée à la progression du nombre de bénéficiaires qui atteint 65 000 et de la revalorisation de l'allocation de 2% mise en œuvre à compter de septembre 2014 ;
- 0,98 M€ sur les autres charges de gestion courante relatives à l'aide sociale dont 0,80 M€ au titre des droits de priorité correspondant au remboursement au Samu social des frais d'hébergement des personnes, en particulier des familles, que la Ville prend en charge au-delà de son champ de compétence (hébergement à la suite d'évacuation de campements, etc.) et 0,13 M€ pour financer le versement transport par les clubs de prévention spécialisée au profit du STIF ;
- 0,10 M€ sur les charges à caractère général hors dépenses sociales au titre de la plateforme de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) cofinancée avec le Conseil général de Seine Saint-Denis.

Les autres charges de gestion courante progressent de 0,20 M€.

Les atténuations de produits sont majorées de 21,92 M€, essentiellement sous l'effet d'un transfert technique de 21,96 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement, du budget du Département vers la Ville. Ce transfert est neutre budgétairement.

Les charges exceptionnelles sont ajustées à la hausse de 0,65 M€.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 33,70 M€, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.